



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Nos Quartiers*

*Été 2023*

*À vos projets*



**Appel A Projets**

**Quartiers prioritaires de la politique de la ville**

## I PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

### I- 1 LA CAMPAGNE 2023

Grâce à votre mobilisation, l'opération « Quartiers d'été » créée en 2020, a bénéficié à près de 600 000 jeunes et en 2021, à plus d'un million de jeunes et à leurs familles (900 000 dans le cadre des Quartiers d'été). Ceci est le fruit de l'engagement de près de 500 collectivités territoriales, de 3 000 associations et de plus d'une centaine d'autres partenaires (bailleurs sociaux, entreprises, conseils citoyens...) qui ont permis d'organiser plus de 15 000 évènements. Cette opération a ainsi été largement plébiscitée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, reconduite en 2022 et 2023.

La campagne 2022 au sein de notre département a permis de soutenir **67 projets sur l'ensemble du territoire des six villes en contrat de ville** : Cayenne (13), Kourou (12), Macouria (17), Matoury (5), Remire-Montjoly (5) et Saint-Laurent du Maroni (14), et un en intercommunalité. Elle a bénéficié à environ à 20 987 jeunes et à leurs familles, grâce à l'engagement des collectivités territoriales et à celui de 49 associations guyanaises qui ont permis d'organiser près de 250 évènements.

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise en conseil des ministres du 13 juillet 2022, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2023. Déclinée localement, cette opération repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- des activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Ainsi, pourront être encouragées et soutenues des actions mettant en avant :

#### **Objectif 1 : Respirer, s'amuser et découvrir :**

- l'offre d'activités et d'animations privilégiant l'esprit de découverte, d'initiation et d'apprentissage,
- la promotion du sport,
- l'accès à la culture,
- le développement de l'esprit critique et citoyens des jeunes,
- le soutien à la parentalité.

#### **Objectif 2 : Préparer et accompagner à les grandes vacances:**

- la sensibilisation au soin de soi et des autres,
- la sensibilisation à la nature,

- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers,
- la mobilisation des acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été,
- les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs,
- la formation et l'acquisition de compétences structurantes et valorisables sur le marché du travail.

**Objectif 3 : Se rencontrer, se retrouver et renforcer le lien social :**

- les activités inter-quartiers et/ou intergénérationnelles,
- la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen,
- le renforcement des liens entre les habitants des quartiers et des institutions.

**I - 2 – LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS**

En Guyane, le dispositif a vocation à se dérouler sur les 6 communes en contrats de Ville : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. Les actions à mettre en place sont orientées particulièrement vers le public des 12-25 ans, les jeunes et les femmes vivant dans les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Guyane.

**I - 3 - LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

Les structures qui seront soutenues par ce fonds, devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public. Pour ce faire, elles auront à signer un « contrat d'engagement républicain », engagement indispensable à la validation de la demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention devront intégrer, parmi les indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs de leurs actions, l'approche en matière d'égalité femmes-hommes.

Un cofinancement du projet devra être recherché, a minima, le porteur pourra valoriser ses fonds propres.

**I – 4 LA COMMUNICATION**

Les porteurs de projets ayant reçu un soutien financier au travers de Quartiers d'été 2023 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...)
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire du logo Quartiers d'été 2023 et la mention de l'opération ;
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

**II – MODALITÉ DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET**

Les structures porteuses et intéressées devront déposer leur dossier de demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN <https://usagerdauphin.cget.gouv.fr> en précédant la dénomination de l'action par « Quartiers d'été 2023 ». La demande doit impérativement être faite dans la rubrique « 74 Subventions d'exploitation État » en indiquant le financeur : 973-ETAT-POLITIQUE-VILLE.

### III LES DÉLÉGUÉS DU PRÉFET AU SEIN DU TERRITOIRE

TERRITOIRE	DÉLÈGUE	ADRESSE E-MAIL	N° DE TÉLÉPHONE
CAYENNE, REMIRE-MONTJOLY	Aymeric DELILLE-MANIERES	aymeric.delille-manieres@guyane.pref.gouv.fr	06 94 14 15 43 05 94 39 47 66
MATOURY, MACOURIA, KOUROU	Rebecca DUBOIS	rebecca.dubois@guyane.pref.gouv.fr	06 94 27 88 33 05 94 39 47 11
SAINT LAURENT	Mathieu BROUSSE	Mathieu.brousse@guyane.pref.gouv.fr	06 94 21 35 93 05 94 34 04 32

Adresse générique du service politique de la ville : [politique-ville@guyane.pref.gouv.fr](mailto:politique-ville@guyane.pref.gouv.fr)

### IV – LE CALENDRIER

PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS	DÉPÔT DOSSIER	INFORMATION DES DÉCISIONS AUX PORTEURS
Vacances scolaires estivales 2023	Du 22 mars 2023 au 21 avril 2023	A partir du 02 MAI 2023